

**LE PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE
SANTÉ DE L'EPS VILLE-EVRARD**

PROMOTION 2025-2026

Table des matières

GLOSSAIRE	1
AVANT PROPOS.....	2
PRESENTATION DE L'IFCS	3
1. LA PLACE DE L'IFCS AU SEIN DE L'HOPITAL SUPPORT	3
2. LA CAPACITE D'ACCUEIL	3
3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : L'ORGANIGRAMME.....	3
4. LES ATOUTS DE L'IFCS	4
5. LES INTERVENANTS EXTERIEURS.....	5
6. LA COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD ET LE LEPS DE L'USPN	5
7. LES TUTELLES DE L'IFCS :.....	6
8. LES INSTANCES DE L'IFCS.....	6
9. LA DEMARCHE QUALITE DES CENTRES DE FORMATION	7
10. LE CONTEXTE SANITAIRE ET SOCIAL.....	8
LA FONCTION CADRE DE SANTE.....	8
1. LA FONCTION MANAGERIALE	8
2. LA FONCTION DE FORMATION	8
3. LA FONCTION DE PROXIMITE	8
4. LA FONCTION TRANSVERSALE.....	9
5. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	9
6. LES BLOCS DE COMPETENCES	10
7. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	10
8. LES OBJECTIS PEDAGOGIQUES	10
9. LES VALEURS	11
LE DISPOSITIF GENERAL DE LA FORMATION	12
1. LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	12
2. LE DISPOSITIF GLOBAL DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTE	12
3. LES ENSEIGNEMENTS.....	12
4. DES METHODES PEDAGOGIQUES INNOVANTES :.....	13
5. L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE	13
6. LES STAGES	14
ARCHITECTURE DE LA FORMATION PAR MODULE.....	15
1. LES 6 MODULES :	15
2. L'EVALUATION	16
3. LA FINALITE DE LA FORMATION.....	17
LES ANNEXES.....	18
1. CARTOGRAPHIE DE LA FORMATION	20
2. LES BLOCS DE COMPETENCES	21
3. LE PLANNING DE L'ALTERNANCE	23
4. PROGRAMME M2 MOSS	25
5. PROGRAMME DU M2 RIS	26

GLOSSAIRE

ARS	Agence Régionale de Santé
DRIEETS	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EPS	Etablissement Public de Santé
IFCS	Institut de Formation des Cadres de Santé
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LEPS	Laboratoire d'éducation et promotion de la santé
MOSS	Management des Organisations Sanitaires et Sociales
RIS	Recherche et Innovation en Soins
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
UE	Unité d'Enseignement
USPN	Université Sorbonne Paris-Nord

AVANT PROPOS

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de l'EPS Ville-Evrard est un document de référence pour les étudiants, l'équipe pédagogique, les tutelles et les partenaires de la formation. Il est le fil conducteur pour accompagner les étudiants en s'appuyant sur les valeurs véhiculées par l'IFCS telles que la congruence, la responsabilité, la rigueur, la cohésion. La finalité de la formation est la professionnalisation des cadres de santé.

Ce projet est élaboré chaque année, afin de répondre, à la fois, au cadre réglementaire de la formation des cadres de santé défini par l'arrêté du 18 août 1995 et aux attentes des étudiants, des institutions et des professionnels. Il s'adresse également aux partenaires universitaires, aux tuteurs de stages, aux intervenants extérieurs.

Ce projet pédagogique, prend en compte les dernières réflexions et développements autour de la formation des cadres de santé.

- Il précise les orientations pédagogiques et l'organisation de la formation des cadres de santé ;
- Il définit le fil conducteur choisi pour accompagner les parcours de professionnalisation ;

Il propose une conjugaison des savoirs professionnels et universitaires en lien avec les enseignements fournis par le Master 2 MOSS (Management des Organisations Sanitaires et Sociales) et le Master 2 RIS (Recherche et Innovation en Soin).

La formation conduit à l'obtention de deux diplômes, celui de cadre de santé et un des 2 Masters proposés

La formation propose des enseignements théoriques, des travaux dirigés, de la simulation managériale et des expériences en stage afin de favoriser le développement des compétences requises pour l'exercice du métier de cadre de santé.

Ainsi, chaque étudiant est engagé, à partir de son projet professionnel, dans un processus d'apprentissage, qui le rend acteur de son parcours de formation.

C'est pourquoi, nous proposons une formation qui :

- ✓ Encourage le partage des idées, des connaissances et des expériences ;
- ✓ Met en œuvre des situations d'apprentissage avec pour objectif de développer des compétences individuelles et collectives ;
- ✓ Favorise l'émergence de valeurs professionnelles pour construire une identité de futur cadre de santé ;
- ✓ Développe la capacité à travailler en équipe pluri professionnelle ;
- ✓ Permet la prise de recul nécessaire à la gestion des situations rencontrées.

L'objectif est de former des cadre de santé capable de s'adapter à un environnement en constante mutation.

PRESENTATION DE L'IFCS

L'IFCS propose un parcours professionnalisant aux futurs cadres de santé, quel que soit leur provenance et le secteur d'activité dans lequel ils exerceront.

1. La place de l'IFCS au sein de l'hôpital support

Construit en 1862 sur les dépendances du vaste domaine de Ville-Evrard, l'Etablissement Public de Santé (EPS) Ville-Evrard dessert 33 communes de la Seine-Saint-Denis. L'établissement comprend 15 secteurs de psychiatrie générale pour la prise en charge des adultes et 3 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile pour la prise en soins des enfants et des adolescents sur le territoire.

L'EPS Ville-Evrard se distingue par la valeur historique de son patrimoine bâti mais aussi par la richesse et la diversité de ses grands espaces paysagers, classés et protégés, entouré d'un parc naturel et semi-naturel de 58 hectares le long du canal de Chelles et de la Marne.

L'IFCS se situe dans l'enceinte de l'EPS Ville-Evrard, établissement support. Il a ouvert, sur le site de Neuilly-Sur Marne, en septembre 2002. En septembre 2024, il a rejoint le pôle formation qui regroupe toutes les activités de formation de l'établissement (IFSI, IFCS et la formation continue).

2. La capacité d'accueil

L'IFCS de l'EPS Ville-Evrard est le seul institut de formation des cadres de santé situé en Seine-Saint-Denis. Il est agréé pour former 40 étudiants cadres de santé.

3. L'équipe pédagogique : l'organigramme



L'équipe pédagogique de l'IFCS de Ville-Evrard est composée de :

Madame Géraldine WIDIEZ, Directrice des Soins et Coordinatrice Générale des Instituts de Formation (IFCS et IFSI), définit la politique de formation, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pédagogique, elle participe à la gestion financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines des instituts. Elle organise les instances internes et participe aux instances externes, assure la cohérence du dispositif de formation élaboré par les formateurs et fait respecter la réglementation en vigueur à l'institut et dans l'établissement.

Madame Valérie NAHON et Madame Talin ARDIC, Cadres Supérieures de Santé, formatrices permanentes, assurent la coordination des différents enseignements, créent les liens nécessaires à la pédagogie de l'alternance entre l'IFCS, l'Université Sorbonne Paris Nord, le LEPS de l'USPN et les différents lieux de stage. Elles interviennent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation. Personnes ressources pour les étudiants, elles assurent un suivi pédagogique individualisé et collectif pour favoriser l'intégration des savoirs accompagner le changement de posture des étudiants

Madame Régine HOAREAU, secrétaire pédagogique et administrative organise les épreuves de sélection pour l'entrée à l'IFCS, assure la gestion administrative et le suivi des dossiers des étudiants, le suivi administratif de la formation. Elle prépare, avec le directeur, le suivi de l'activité comptable de l'IFCS et est l'interlocutrice privilégiée de l'Université Sorbonne Paris Nord dans le cadre du Master 2 MOSS « Management des Organisations Sanitaires et Sociales ». Elle est l'Interlocutrice privilégiée des étudiants.

Madame Aurélie Florentin, IPA- chargée de mission pour la déclinaison du Master 2 RIS au sein de l'IFCS.

Monsieur David Barriol, appariteur et logisticien assure ses missions sur le pôle formation.

4. Les atouts de l'IFCS

Institut de formation à taille humaine, l'IFCS de l'EPS Ville Evrard bénéficie :

De locaux et de conditions de formation adaptés

Tous les enseignements se déroulent dans les locaux du pôle formation.

Un amphithéâtre, d'une capacité de 40 places, est principalement dédié aux étudiants cadres de santé. En fonction des enseignements, des demandes spécifiques des intervenants et de la présence dans l'établissement des étudiants en soins infirmiers, d'autres salles peuvent leur être attribués.

Toutes les salles ont un accès au WIFI et sont équipées de vidéoprojecteurs ou d'écrans numériques.

Les étudiants ont accès à une salle de détente climatisée où ils peuvent déjeuner.
Un parking et accès direct à un parc arboré sont à la disposition des étudiants.

La transition écologique en santé et l'éco-management

L'objectif est de réduire l'impact environnemental tout en favorisant un environnement de travail et d'apprentissage durable en mettant en place :

- La transmission des cours aux étudiants en format numérique pour limiter l'impression papier ;
- L'utilisation de support de cours numériques ou en version électronique ;
- L'utilisation d'un système de réservation de salle sur un tableau numérique géré via l'agenda outlook ;
- La mise à disposition de parking à vélo, favorisant ainsi des modes de déplacements doux ;
- Dans le cadre du tronc commun, Master- IFCS, les étudiants bénéficient d'un enseignement sur la thématique du développement durable inclusif et RSE.

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment dédié au pôle formation et dans un souci d'économie des ressources, la réduction de la consommation énergétique du bâtiment a été pensée et mise en œuvre.

Ces mesures contribuent à faire de l'institut un lieu plus respectueux de l'environnement tout en sensibilisant les apprenants à la responsabilité écologique.

En intégrant ces axes, l'institut de formation est un acteur de la transition écologique, en formant **des futurs professionnels conscients des enjeux environnementaux et capables d'agir concrètement pour un avenir durable dans leurs parcours professionnels.**

5. Les intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs sont choisis par l'équipe pédagogique en fonction de leur domaine d'expertise, en lien avec les axes du projet pédagogique et les orientations du dispositif de formation. La multidisciplinarité des intervenants extérieurs contribue au bon déroulement de la formation et délivre un enseignement de qualité, ancré dans la réalité.

6. La collaboration avec l'Université Sorbonne Paris Nord et le LEPS de l'USPN

Le projet pédagogique 2025-2026 prend en compte les réflexions et développements autour de la formation de cadre de santé en élargissant son offre de formation avec l'accès, au choix, à 2 Masters.

Selon leur choix, une partie des étudiants sont inscrits à l'Université Sorbonne Paris Nord où ils suivront le cursus du M2 MOSS dont la Directrice est le Professeur Samira GUENNIF.

Ce partenariat, offre une richesse dans la complémentarité des apports pédagogiques avec un objectif de professionnalisation. Il développe la réflexion en partant de la pratique professionnelle, en l'enrichissant d'analyses et de concepts théoriques.

Les enseignements sont construits en collaboration entre l'université et l'IFCS au regard de 5 Unités d'Enseignements (UE) représentant 60 ECTS et 380 heures de cours.

Le travail de fin d'études demandé est un mémoire de recherche. Il valide d'une part le diplôme

de cadre de santé et, d'autre part, contribue à la validation du M2.

L'autre partie des étudiants suit les enseignements du M2 RIS dont la Directrice est le Professeur Aurore MARGAT. Les enseignements sont construits en collaboration avec le LEPS de l'USPN au regard de 4 compétences représentant 60 ECTS et un volume horaire de 330 heures. Ce Master permet aux étudiants de bénéficier d'un enseignement adapté aux nouveaux enjeux de l'environnement professionnel du cadre de santé en prenant en compte les évolutions du monde de la santé.

Pour le M2 RIS, le travail de fin d'études consiste en la rédaction d'un protocole de recherche ou d'innovation en soins qui valide également le diplôme cadre de santé.

Madame Aurélie FLORENTIN, IPA, en sa qualité de chargée de mission pour la déclinaison à l'IFCS accompagnera les étudiants tout au long de l'année

La mise en œuvre et le suivi des enseignements des deux Masters sont assurés par l'équipe pédagogique de l'IFCS en collaboration avec les référents des deux Masters.

L'entrée directe en M2, pour ces 2 Masters, nécessite la constitution d'un dossier de VAP (validation des acquis professionnels) qui est étudié par la commission compétente de l'université qui statue sur une décision pour un accès direct en M2.

7. Les tutelles de l'IFCS :

Les tutelles dont dépendent l'IFCS sont :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France, représentée par une conseillère technique et pédagogique régionale est chargée du contrôle des modalités d'organisation des épreuves de sélection et l'évaluation de la qualité de la formation et du respect du contenu pédagogique.

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS) intervient dans le cadre de la délivrance du diplôme de Cadre de Santé

Le Conseil Régional d'Ile-de-France intervient dans le cadre de la validation de la capacité d'accueil, du budget de fonctionnement, de l'agrément de l'IFCS et de son directeur.

8. Les instances de l'IFCS

Deux instances sont en vigueur au sein de l'IFCS :

Le conseil technique

Le directeur est assisté d'un conseil technique, qu'il consulte au minimum, deux fois par an, pour toutes les questions relatives à la formation. La présidence du conseil technique est assurée par le conseiller pédagogique de l'ARS d'Ile-de-France.

Le directeur de l'IFCS soumet pour avis au conseil technique:

- Le projet pédagogique et l'organisation générale des études dans le respect du programme défini par l'arrêté du 18 août 1995 ;
- Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation théorique et pratique et les modalités de validation des stages ;
- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique ;
- L'effectif des différentes catégories de personnels enseignants ainsi que la nature et la durée de leurs interventions ;
- Le budget prévisionnel ;
- Le montant des frais de scolarité et des droits d'inscriptions aux épreuves d'admission des étudiants ;
- Le règlement intérieur ;
- Les reports de scolarité prévus par le deuxième alinéa de l'article 9 de l'arrêté du 18 août 1995 ;
- Les projets.

Le directeur de l'IFCS porte à la connaissance du conseil technique :

- Le bilan pédagogique de l'année écoulée ;
- Les budgets approuvés ainsi que le compte administratif en fin d'exercice ;
- La liste des étudiants admis et les reports de scolarité accordés ;
- Les projets.

Le conseil de discipline

Un conseil technique peut être réuni, à la demande du directeur, en formation restreinte de conseil de discipline. Il émet un avis sur les fautes disciplinaires commises par les étudiants. Il peut proposer à leur encontre les sanctions prévues par la législation en vigueur.

La sanction dûment motivée, est prononcée par le directeur de l'institut. Elle est notifiée à l'étudiant.

9. La démarche qualité des centres de formation

En ce qui concerne la démarche de certification des centres de formation, l'IFCS de l'EPS Ville-Evrards'appuie sur :

- La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- L'Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail ;
- Le Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle ;
- Le Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences ;
- L'Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs ;

- Le Décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle.

L'IFCS de l'EPS Ville-Evrard a obtenu de nouveau la certification Qualiopi le 31 décembre 2024 et maintient, depuis, son engagement dans la démarche qualité.

10. Le contexte sanitaire et social

La fonction de cadre de santé se conçoit dans une société traversée par des mutations profondes ce qui nécessite des capacités d'adaptation. Aujourd'hui, le vieillissement de la population, la précarité, l'inégalité territoriale d'accès aux soins viennent interroger l'ensemble du système de santé.

Dans cet environnement, le cadre de santé, joue un rôle essentiel pour répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les établissements de santé et les instituts de formation en santé, dans un contexte de complexité croissante, caractérisé notamment par des exigences accrues de qualité et de sécurité des soins, l'évolution de la demande des patients, la recherche de l'efficacité et l'évolution des organisations internes, la nécessité de coordonner des parcours patients, l'attente des équipes en termes de management et l'évolution des formations et des diplômes.

C'est pourquoi, à partir de l'arrêté du 18 août 1995, l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard ajuste son dispositif de formation afin de répondre à la complexité des enjeux institutionnels

LA FONCTION CADRE DE SANTE

Qu'elle soit exercée dans des structures de soins publiques ou privées ou de formation, le travail des cadres de santé est à mettre en relation avec la diversité de ses fonctions :

1. La fonction managériale

Le cadre de santé organise l'activité de soins et les prestations associées. Il accompagne les équipes et les étudiants dans une réflexion sur les pratiques professionnelles. Il coordonne les moyens d'un service de soins, médicotextiques ou de rééducation, avec pour objectif l'efficacité et la qualité des prestations. A cet effet, sa responsabilité engage une fonction contrôle pertinente.

2. La fonction de formation

Le cadre de santé contribue au développement des compétences individuelles et collectives, tant dans la dimension de la formation initiale que dans la dimension de la formation continue.

3. La fonction de proximité

Le cadre de santé rencontre, dans la gestion de son unité, des organisations complexes où de multiples logiques se côtoient (logiques d'établissement, de spécialités médicales, de soins,

financières). Il est en mesure de situer ces logiques, qui peuvent être complémentaires, concurrentes, antagonistes et de les articuler afin d'y donner du sens. C'est pourquoi, de par sa connaissance du terrain (équipes, activités et fonctionnement), il demeure le professionnel pivot de l'organisation et de la continuité des soins.

4. La fonction transversale

le cadre de santé, dans un souci de cohérence et de la qualité des parcours de soins des usagers et de leurs entourages, est à l'interface des nombreux acteurs contribuant aux prises en soins de façon directe ou indirecte. Ainsi, il assure une fonction de lien entre les individus, les groupes, les institutions et les systèmes.

La fonction de cadre de santé répond d'une part, à un cadre législatif et réglementaire spécifique et, est déclinée d'autre part, en bloc de compétences. Ces deux paramètres encadrent la fonction et demeurent, pour l'IFCS, des références dans la construction de l'ingénierie de la formation.

5. Le cadre législatif et réglementaire

L'IFCS, en tant qu'institut de formation du secteur public, s'intègre dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire sur lequel il s'appuie :

- La Constitution du 4 octobre 1958 - article 1 : « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée* » ;
- Les Codes de la santé publique et de la sécurité sociale (4^{ème} partie, livre III) ;
- La Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;
- La Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- La Loi n°2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Le Décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- L'Ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 et l'Ordonnance n°2005-1112 du 1er septembre ;
- 2005 relatifs à la réforme de la gouvernance hospitalière ;
- La Loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 ;
- La Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.

La formation des cadres de santé s'inscrit dans un cadre réglementaire :

- L'Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, modifié par l'Arrêté du 27 mai 1997 ;
- L'Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de

santé ;

- La Circulaire DGS/PS 3 n° 99-508 du 25 août 1999 relative au diplôme de cadre de santé ;
- L'Arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;
- L'Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

6. Les blocs de compétences

Selon le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) publié par France Compétences, les activités du cadre de santé sont référencées, selon les 5 blocs de compétence (Annexe N°2)

7. Les principes pédagogiques

La formation des cadres de santé, dispensée par l'IFCS, a pour finalité de préparer les étudiants, futurs cadres de santé, à l'exercice de la fonction d'encadrement de proximité ou de formateur en institut de formation. Elle vise à développer l'autonomie de l'étudiant en aiguisant sa curiosité, son sens critique et ses capacités d'auto évaluation.

Les apports, acquis en formation, doivent leur permettre d'être opérationnels et de porter une réflexion afin de s'inscrire dans une démarche de développement de leurs compétences.

Le dispositif pédagogique, mis en œuvre par l'IFCS, repose sur une interactivité entre les étudiants, les intervenants et les professionnels. Les démarches mobilisées par l'équipe pédagogique sont :

Une démarche inductive qui partant des expériences, de l'observation et de l'analyse permet à l'étudiant la construction de savoirs généraux ;

Une démarche déductive qui partant des enseignements théoriques est confrontée à des travaux dirigés sur la base du socioconstructivisme ;

Une démarche réflexive qui permet à l'étudiant de prendre le recul nécessaire dans son environnement et les situations rencontrées (analyse des pratiques) ;

Une démarche intégrative mettant en exergue l'alternance de la formation par la confrontation des concepts théoriques étudié à l'IFCS et la réalité du terrain.

8. Les objectifs pédagogiques

La formation permet :

- L'accompagnement de étudiants dans leur apprentissage mais aussi dans leur projet professionnel.
- L'acquisition d'une posture de cadre de santé en accompagnant la transformation identitaire professionnelle.
- La construction des savoirs individuels mais aussi collectifs.
- La professionnalisation en le préparant à la réalité du terrain.
- L'appréhension des nouveaux enjeux, des réformes sur le territoire de santé

9. Les valeurs

Si le projet professionnel de l'étudiant est un point d'appui dans le parcours de formation, son implication en tant qu'acteur en est le point principal.

La diversité des parcours, le brassage des origines sociales, culturelles et professionnelles des étudiants contribuent à renforcer les valeurs portées par l'établissement.

L'IFCS de l'EPS Ville-Evrard est engagé selon les 3 principes de la loi de Rolland (1938) : le principe de la continuité, de mutabilité (ou adaptabilité) et le principe d'égalité du service public. C'est pourquoi les valeurs portées par l'IFCS, tout au long de la formation, sont :

La congruence : être cohérent entre ce que l'on pense, ce que l'on dit et ce que l'on fait ;

La responsabilité : assumer les conséquences de ses actions ;

La rigueur : se donner les moyens de réussir en étant acteur de sa formation ;

La cohésion : partager et s'enrichir de la diversité.

LE DISPOSITIF GENERAL DE LA FORMATION

1. Les principes de fonctionnement

La formation, débute le lundi 1 septembre 2025 et s'achève le vendredi 19 juin 2026. Les étudiants sont soumis aux termes de la convention signée entre leur établissement et l'IFCS de l'EPS Ville- Evrard. Les locaux de l'IFCS sont accessibles du lundi au vendredi, de 08h30 à 18h30.

2. Le dispositif global de la formation de cadre de santé

La formation de cadre de santé, selon l'arrêté du 18 août 1995, se compose de :

- 26 semaines d'enseignements théoriques (910 heures)
- 13 semaines de stage (455 heures)
- 2 semaines de temps de travail personnel (70 heures)
- 1 semaine de congés (35 heures)

Soit au total, **42 semaines de formation (1 470 heures)**.

3. Les enseignements

La formation théorique se déroule sur une durée de 35 heures hebdomadaires sur la tranche horaire journalière de 09h00 à 17h00 (+/- 1 heure), du lundi au vendredi. Elle a lieu dans les locaux du pôle formation.

Les enseignements des modules 1, 3, 4 et 6 sont articulés entre l'IFCS, l'Université Sorbonne Paris-Nord (USPN) pour le M2 MOSS et le LEPS pour le M2 RIS formant un tronc commun. Les enseignements des modules 2 et 5 sont dispensés exclusivement par l'IFCS.

Les supports utilisés (PowerPoint ou documents papiers) sont remis avec l'accord de chaque intervenant. Ces derniers sont transférés, individuellement par mail, par le cadre formateur responsable du module considéré.

La formation dispensée poursuit plusieurs objectifs :

- Acquérir une posture réflexive sur les pratiques managériales adaptée aux situations rencontrées ;
- Acquérir des compétences pour accompagner le changement et s'adapter aux transformations du monde de la santé ;

- Développer des compétences relationnelles et pédagogiques ;
- Comprendre, analyser et prendre des décisions dans son champ de compétences.

4. Des méthodes pédagogiques innovantes :

Des séances de simulation managériale :

Elles ont débuté au cours de l'année 2024-2025. Elles ont permis aux étudiants cadres de santé de mettre en pratique leurs compétences dans un environnement qui reproduit le plus fidèlement possible la réalité du terrain. Ces modalités pédagogiques font sens entre les contenus académiques et les réalités de terrain. L'OMS dans ses recommandations préconise « jamais la 1ère fois sur le patient ». Dans le cas de la simulation managériale il s'agit de se dire : « jamais la 1ère fois en qualité de manager vis-à-vis des agents que l'on encadre ». L'objectif en 2025 – 2026 est d'élargir les thématiques et de réaliser davantage de séances en lien avec les modules, d'autant que l'IFCS dispose de salles de simulation numérisées et digitalisées.

Une mobilité européenne, un projet en cours de construction :

Pour les étudiants, l'objectif de ce stage, qui se déroulera sur la base du volontariat, est de se confronter à des pratiques de soins, des techniques managériales différentes mais aussi d'appréhender les organisation des structures et des services assurant l'accueil. Il permettra une ouverture sur les dimensions culturelles, économiques du soin et du management, constituant ainsi un socle de connaissances et de compétences transférables dans leur exercice professionnel.

Le team building / icebreakers :

Des séquences, seront mises en place dès la rentrée. L'objectif est que les étudiants apprennent à se connaître pour créer une cohésion de groupe afin de prévenir les tensions, faciliter la communication, améliorer les échanges et favoriser une dynamique positive au sein du groupe. Les apports de ces séances seront transférables dans leur activité professionnelle future.

5. L'accompagnement pédagogique

L'IFCS propose un accompagnement pédagogique qui vise à la construction identitaire individuelle et collective de l'apprenant.

Le suivi pédagogique individuel :

Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique individuel. Le premier a lieu dès la rentrée. L'objectif est de rencontrer l'étudiant, de connaître son parcours professionnel, de repérer ses facilités et ses difficultés afin d'assurer un accompagnement individualisé.

Le suivi pédagogique collectif :

Des temps de régulation formels et informels sont organisés pour échanger sur la dynamique de groupe et les problèmes organisationnels de la promotion.

Le retour de stage ou analyse des pratiques professionnelles :

Il s'agit d'un temps d'échange organisé lors des retours de stage pour partager sur les situations complexes ou pas rencontrées en stage. Le rôle du formateur est d'animer la séance, d'aider les étudiants à prendre du recul et d'accompagner la réflexivité.

La session post formation :

Elle a lieu 6 mois après la fin de la formation et la prise de poste. Il s'agit d'un retour sur expérience et d'un moment convivial où les professionnels apprécient de se retrouver et d'échanger sur leur prise de poste

6. Les stages

Les stages sont un moyen pour les étudiants de :

- Comprendre les environnements de travail
- Prendre des responsabilités
- Gagner en autonomie
- Repérer des situations managériales
- Travailler sur leur future posture managériale

Elle se réfère donc sur le principe de l'alternance intégrative.

Les 4 stages sont organisés conformément au programme fixé par l'arrêté du 18 août 1995 :

- Le stage M1 d'une durée de 3 semaines (105 heures)
- Le stage M4 d'une durée de 3 semaines (105 heures)
- Le stage M5 d'une durée de 3 semaines (105 heures)
- Le stage M6 d'une durée de 4 semaines (140 heures).

La planification, les modalités et la nature des stages sont déterminées dans le cadre du projet pédagogique. Ils se déroulent sur 35 heures hebdomadaires et préférentiellement de jour. Les horaires sont à déterminer avec les professionnels référents qui assurent l'encadrement.

Dans un souci de personnalisation de la formation des cadres de santé, les étudiants ont la responsabilité de la recherche de chaque lieu de stage. Le choix du stage est soumis à la validation de l'équipe pédagogique. A cet effet, les étudiants doivent anticiper leurs demandes de stage auprès des structures d'accueil. La démarche d'affectation de stage requiert les actions suivantes :

- Les étudiants cadres rédigent leurs objectifs professionnels et personnels de stage. Ces derniers sont validés par leur cadre formateur référent de l'IFCS.
- Une convention de stage, tripartite, est signée entre l'IFCS, le lieu de stage et l'étudiant cadre.
- Une session de préparation au stage est réalisée à l'IFCS où sont distribués :
- Une copie de la convention de stage signée ;
- La note d'information élaborée par les formateurs de l'IFCS à l'attention des tuteur de stage précisant les objectifs institutionnels attendus, les enseignements préalablement dispensés et les modalités spécifiques du stage, le cas échéant ;

- La feuille d'émargement nominative de l'étudiant cadre qui sera validée, tamponnée et signée par le tuteur de stage ;
- La feuille d'appréciation nominative de l'étudiant cadre qui sera complétée, tamponnée et signée par le tuteur de stage.
- Une session de « retour de stage » est réalisée à l'IFCS, en demi-groupe, où les différents documents, nécessaires au dossier pédagogique des étudiants sont récupérés, et les situations managériales, les plus significatives, sont analysées.

Pour mémoire, pendant la durée des stages, les étudiants restent des agents de leur établissement d'origine et sous la responsabilité administrative de l'IFCS pour la pédagogie. Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil dont ils respectent les recommandations.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION PAR MODULE

1. Les 6 modules :

- ✓ **Le module 1 « Initiation à la fonction cadre »**
 - 3 semaines d'enseignement théorique
 - 3 semaines de stage en établissement hors secteur sanitaire
- ✓ **Le module 2 « Santé Publique »**
 - 3 semaines d'enseignement théorique
- ✓ **Le module 3 « Analyse des pratiques et initiation à la recherche »**
 - 3 semaines d'enseignement théorique
- ✓ **Le module 4 « Fonction d'encadrement »**
 - 6 semaines d'enseignement théorique
 - 3 semaines de stage en établissement sanitaire ou social
- ✓ **Le module 5 « Fonction de formation »**
 - 6 semaines d'enseignement théorique
 - 3 semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social
- ✓ **Le module 6 « Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels »**
 - 5 semaines d'approfondissement du module 4
 - 4 semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.

Le dispositif d'alternance vise à mettre en application les concepts théoriques et enrichir les pratiques professionnelles.

Ainsi, les enseignements théoriques fondamentaux, en lien avec les objectifs spécifiques de stage, sont dispensés au préalable. Cette démarche favorise la mise en œuvre des concepts étudiés.

De plus, les enseignements théoriques dispensés après le stage relèvent davantage d'un approfondissement des situations managériales rencontrées sur le terrain.

2. L'évaluation

L'évaluation est un outil qui incite l'étudiant à adopter une démarche réflexive, à développer sa capacité à se questionner afin d'analyser et d'apprécier ses actions en lien avec sa pratique et cela tout au long de sa carrière professionnelle.

Chaque module donne lieu à une ou plusieurs évaluations. Chaque module est validé si la note ou la moyenne des notes est supérieure ou égale à 10 sur 20. Si un ou plusieurs modules ne sont pas validés, une évaluation de rattrapage est organisée. Les étudiants qui ont validé les modules 1, 2, 4, 5 sont autorisés à soutenir leur mémoire. Les modules 3 et 6 sont validés si les étudiants ont obtenus à la soutenance du mémoire (écrit + oral) une note égale ou supérieure à 10.

Les travaux demandés et effectués sont individuels ou collectifs tant à l'oral qu'à l'écrit. Les évaluations sont réalisées et corrigées par les formateurs de l'IFCS, des professionnels d'encadrement, de direction et/ ou universitaires. Elles sont conformes à l'arrêté du 18 août 1995.

Un rapport de stage et une soutenance orale valident les modules 1; 4 et 5. Le module 2 est validé par une enquête de santé publique réalisée en groupe en utilisant la méthodologie de la gestion de projet. Les modules 3 et 6 sont validés par le travail de fin d'études.

Afin de garantir l'équité entre tous les étudiants, les travaux doivent être rendus dans le délai imparti fixé par l'IFCS. Dans le cas contraire, des pénalités sont appliquées, soit 1 point par jour de retard. Au-delà de 3 jours, l'étudiant est ajourné et une épreuve de rattrapage est organisée.

Chaque module fait l'objet d'une fiche pédagogique comprenant le référent pédagogique de l'IFCS et/ou de la faculté, la finalité pédagogique, les objectifs généraux et spécifiques, les contenus pédagogiques et les modalités d'évaluation.

Chaque contenu pédagogique fait l'objet d'une fiche action détaillée comprenant :

- Le nom de l'intervenant ;
- Les objectifs généraux ;
- Les objectifs spécifiques et les compétences visées ;
- La durée de l'intervention ;
- Les outils pédagogiques utilisés ;
- Le contrôle et l'évaluation des connaissances ;
- Les modalités de validation du module.

Chaque module est évalué par les étudiants via un questionnaire en ligne. Un retour en séance plénière est réalisé. Un bilan de fin de formation leur est également transmis.

Les objectifs sont de :

- Mesurer la satisfaction des participants : connaître leur ressenti, leur appréciation du contenu, de l'organisation, de la pédagogie, des formateurs, des intervenants extérieurs et des supports utilisés.
- Évaluer la pertinence des contenus : s'assurer que les objectifs pédagogiques ont été atteints et que les étudiants ont acquis les compétences visées.
- Favoriser l'engagement et la participation : en impliquant les participants dans une

démarche d'amélioration continue, ce qui peut renforcer leur motivation et leur implication.

3. La finalité de la formation

La finalité de la formation est de former des professionnels de santé à l'exercice du métier de cadre de santé quelque soit le mode d'exercice dans le secteur privé ou le secteur public :

- Dans une unité de soins
- Dans un institut de formation
- Dans un établissement sur une mission transversale

Ce qui est demandé aux cadre de santé est :

- De comprendre l'environnement professionnel et ses évolutions
- D'analyser les dynamiques internes et externes
- De saisir les enjeux liés aux transformations en cours :
- De développer le travail en réseau
- De prendre en charge les parcours de santé sur un territoire
- De décloisonner le réseau ville-hopital
- De développer l'ambulatoire
- De prendre en compte l'importance du rôle des usagers et des patients
- De s'adapter rapidement à des changements organisationnels
- De se positionner en qualité de leader, manager.

Le cadre de santé doit faire face à l'incertitude, l'imprévisibilité, les tensions. Il interagit avec différentes catégories professionnelles et plusieurs logiques (soins, finances, pôle, territoire). Il doit être capable de prendre du recul mais aussi de se positionner pour mettre en œuvre la politique institutionnelle et les projets liés à des réorganisations.

LES ANNEXES

Annexe N°1 : Cartographie de la formation

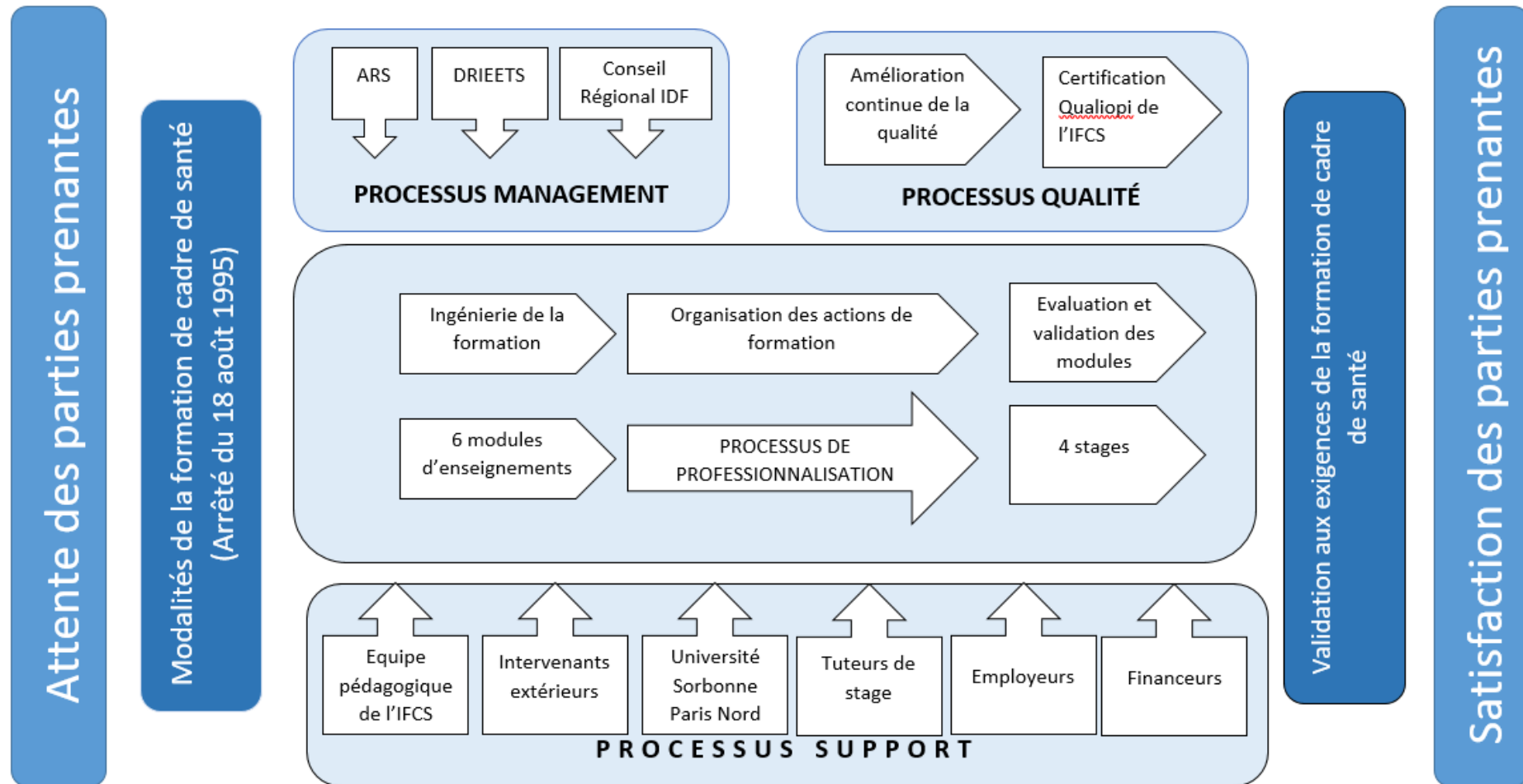
Annexe N°2 : Les blocs de compétences

Annexe N°3 : Le planning de l'alternance

Annexe N°4 : Le programme du Master 2 MOSS

Annexe N°5 : Le programme du Master 2 RIS

1. Cartographie de la formation



2. Les blocs de compétences

Numéro et intitulé du bloc	Liste des compétences
RNCP 34818BC01 : Planification, organisation et coordination de la production efficiente de soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé pluridisciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel	- Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin - Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin - Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin.
RNCP34818BC02 : Conception, organisation et mise en œuvre de dispositifs de formation initiale et continue dans le secteur de la santé et des soins paramédicaux, en cohérence avec le projet pédagogique institutionnel	- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins - Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins - Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins.
RNCP34818BC03 : Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluri- professionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation	- Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle - Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins.
RNCP34818BC04 : Contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins ou des connaissances et des compétences professionnelles acquises en apprentissage	- Évaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins - Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité - Contrôler et évaluer les activités - Conduire une démarche qualité et de gestion des risques.
RNCP34818BC05 : Communication au sein d'une équipe encadrante, gestion de projet et production de connaissances	- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche.

3. Le planning de l'alternance

SEPT			OCT			NOV			DEC			JAN			FEV			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
L 1	1	Rentrée	Me 1	1	STAGE M1	S 1	1		L 1	1		J 1	1	Férieré	D 1	1		D 1	1		Me 1	1	STAGE M5	V 1	1	Férieré	L 1	1	STAGE M6
M 2	2		J 2	2	STAGE M1	D 2	2		M 2	2		V 2	2	TTP	L 2	2		L 2	2		J 2	2	STAGE M5	S 2	2		M 2	2	STAGE M6
Me 3	3		V 3	3	STAGE M1	L 3	3		Me 3	3		S 3	3		M 3	3		M 3	3		V 3	3	STAGE M5	D 3	3		Me 3	3	STAGE M6
J 4	4		S 4	4		M 4	4		J 4	4		D 4	4		Me 4	4		Me 4	4		S 4	4		L 4	4		J 4	4	STAGE M6
V 5	5		D 5	5		Me 5	5		V 5	5		L 5	5		J 5	5		J 5	5		D 5	5		M 5	5		V 5	5	STAGE M6
S 6	6		L 6	6	STAGE M1	J 6	6		S 6	6		M 6	6		V 6	6		V 6	6		L 6	6	Férieré	Me 6	6		S 6	6	
D 7	7		M 7	7	STAGE M1	V 7	7		D 7	7		Me 7	7		S 7	7		S 7	7		M 7	7	TTP	J 7	7		D 7	7	
L 8	8		Me 8	8	STAGE M1	S 8	8		L 8	8		J 8	8		D 8	8		D 8	8		Me 8	8		V 8	8	Férieré	L 8	8	
M 9	9		J 9	9	STAGE M1	D 9	9		M 9	9		V 9	9		L 9	9		L 9	9		J 9	9		S 9	9		M 9	9	
Me 10	10		V 10	10	STAGE M1	L 10	10		Me 10	10		S 10	10		M 10	10		M 10	10		V 10	10		D 10	10		Me 10	10	
J 11	11		S 11	11		M 11	11	Férieré	J 11	11		D 11	11		Me 11	11		Me 11	11		S 11	11		L 11	11	STAGE M6	J 11	11	
V 12	12		D 12	12		Me 12	12		V 12	12		L 12	12	STAGE M4	J 12	12		J 12	12		D 12	12		M 12	12	STAGE M6	V 12	12	
S 13	13		L 13	13	STAGE M1	J 13	13		S 13	13		M 13	13	STAGE M4	V 13	13		V 13	13		L 13	13		Me 13	13	STAGE M6	S 13	13	
D 14	14		M 14	14	STAGE M1	V 14	14		D 14	14		Me 14	14	STAGE M4	S 14	14		S 14	14		M 14	14		J 14	14	Férieré	D 14	14	
L 15	15		Me 15	15	STAGE M1	S 15	15		L 15	15		J 15	15	STAGE M4	D 15	15		D 15	15		Me 15	15		V 15	15	STAGE M6	L 15	15	
M 16	16		J 16	16	STAGE M1	D 16	16		M 16	16		V 16	16	STAGE M4	L 16	16		L 16	16	STAGE M5	J 16	16		S 16	16		M 16	16	
Me 17	17		V 17	17	STAGE M1	L 17	17		Me 17	17		S 17	17		M 17	17		M 17	17	STAGE M5	V 17	17		D 17	17		Me 17	17	
J 18	18		S 18	18		M 18	18		J 18	18		D 18	18		Me 18	18		Me 18	18	STAGE M5	S 18	18		L 18	18	STAGE M6	J 18	18	
V 19	19		D 19	19		Me 19	19		V 19	19		L 19	19	STAGE M4	J 19	19		J 19	19	STAGE M5	D 19	19		M 19	19	STAGE M6	V 19	19	Fin Formation
S 20	20		L 20	20		J 20	20		S 20	20		M 20	20	STAGE M4	V 20	20		V 20	20	STAGE M5	L 20	20		Me 20	20	STAGE M6	S 20	20	
D 21	21		Me 21	21		V 21	21		D 21	21		Me 21	21	STAGE M4	S 21	21		S 21	21		M 21	21		J 21	21	STAGE M6	D 21	21	
L 22	22		Me 22	22		S 22	22		L 22	22	CA	J 22	22	STAGE M4	D 22	22		D 22	22		Me 22	22		V 22	22	STAGE M6	L 22	22	
M 23	23		J 23	23		D 23	23		M 23	23	CA	V 23	23	STAGE M4	L 23	23		L 23	23	STAGE M5	J 23	23		S 23	23		M 23	23	
Me 24	24		V 24	24		L 24	24		Me 24	24	CA	S 24	24		M 24	24		M 24	24	STAGE M5	V 24	24		D 24	24		Me 24	24	
J 25	25		S 25	25		M 25	25		J 25	25	Férieré	D 25	25		Me 25	25		Me 25	25	STAGE M5	S 25	25		L 25	25	Férieré	J 25	25	
V 26	26		D 26	26		Me 26	26		V 26	26	CA	L 26	26	STAGE M4	J 26	26	TTP	J 26	26	STAGE M5	D 26	26		M 26	26	STAGE M6	V 26	26	
S 27	27		L 27	27		J 27	27		S 27	27		M 27	27	STAGE M4	V 27	27	TTP	V 27	27	STAGE M5	L 27	27	TTP	Me 27	27	STAGE M6	S 27	27	
D 28	28		Me 28	28		V 28	28		D 28	28		Me 28	28	STAGE M4	S 28	28		S 28	28		M 28	28	TTP	J 28	28	STAGE M6	D 28	28	
L 29	29	STAGE M1	Me 29	29		S 29	29		L 29	29	CA	J 29	29	STAGE M4				D 29	29		Me 29	29	TTP	V 29	29	STAGE M6	L 29	29	
M 30	30	STAGE M1	J 30	30		D 30	30		M 30	30	TTP	V 30	30	STAGE M4				L 30	30	STAGE M5	J 30	30	TTP	S 30	30		M 30	30	
			V 31	31					Me 31	31	TTP	S 31	31					M 31	31	STAGE M5				D 31	31				

Théorie	20
Stage	2
TTP	0
Congés	0
Fériés	0

10
13
0
0
0

19
0
0
0
1

15
0
2
5
1

5
15
1
0
1

18
0
2
0
0

10
12
0
0
0

13
3
5
0
1

4
13
0
0
4

10
5
0
0
0

Vacances sco.

Ensgt Théoriques

Stage

TTP : temps de travail personnel

124	jours de théorique	soit	868	heures
63	jours de stage	soit	441	heures
10	TTP	soit	70	heures
5	Congés	soit	35	heures
8	Fériés	soit	56	heures
210	jours	soit	1470	heures

4. Programme M2 MOSS

M2 MOSS - L'IFCS/EPS VILLE EVRARD		
SEMESTRE 1	HEURES	ECTS
EU1-Direction des ESSMS	62	8
EU1.1 Relations avec les partenaires sociaux	16	2
EU1.2 Sociologie des professions de santé et du care	18	2
EU1.3 Management et communication de crise	16	2
EU1.4 Certification labellisation normalisation	12	2
UE2-Management des ESSMS	65	8
UE2.1 Développement durable, inclusif et RSE	21	2
UE2.3 Stratégie et prospective appliquée	16	2
UE2.4 Ethique organisationnelle	12	2
UE2.5 Audit de structure, évaluation et performance	16	2
UE3-Environnement économique et social et ESSMS	104	14
UE3.1 Digitalisation des ESSMS et e-santé	16	2
UE3.2 Economie de la santé	21	3
UE3.3 Populations et politique sanitaire et sociale	21	3
UE3.4 Systèmes sanitaires et sociaux européens comparés	16	2
UE3.5 Management interculturel et du fait religieux	18	2
UE3.6 Comportement des usagers et management de la relation de service	12	2
Total heures/ECST S1	231	30
SEMESTRE 2	Heures	ECTS
UE4-Environnement juridique comptable et financier des ESSMS	112	12
UE4.1 Comptabilité des ESSMS et des associations niv.	24	3
UE4.2 Gestion budgétaire des ESSMS	24	2
UE4.4 Droit de la santé	24	3
UE4.5 Comptabilité hospitalière	24	2
UE4.6 Contrôle de gestion sociale	16	2
UE5-Méthodologie de recherche et outils	37	18
UE5.2 Méthodologie de la recherche et du mémoire	21	2
UE5.3 Anglais des affaires / anglais de spécialité	16	2
UE5.4 Stage (min 10 semaines)		6
UE5.5 Mémoire de recherche		8
Total heures et ECST S2	149	30
TOTAL ANNUEL HEURES ET ECTS	380	60

5. Programme du M2 RIS

Master 2 Recherche et Innovation en Soins

Objectifs

- Le but de cette 2^{ème} année de master est d'accompagner, faciliter, et valoriser l'innovation des professionnels de terrain voire des patients dans le domaine du soin, individuellement et collectivement.
- Cette formation ambitionne de donner aux titulaires du master (étudiants, professionnels de santé, patients et acteurs industriels, mutualistes et assuranciers) une compréhension de la dimension de soins et des méthodologies de la recherche et de l'innovation s'y rapportant selon une multi-référentialité méthodologique. Elle doit permettre de proposer des personnes aptes à soutenir l'innovation et la recherche qui répondent à une utilité professionnelle et sociale en adéquation avec la transformation du système de santé.



Compétences visées

- Comprendre et analyser la place de la recherche et de l'innovation en soins
- Choisir un type de recherche en soins ou un type d'innovation selon la problématique et la question de recherche ou l'idée d'innovation
- Rédiger, tester et mettre en œuvre un projet (protocole de recherche et projet d'innovation)
- Soutenir la dynamique d'équipe, promouvoir, valoriser une recherche ou une innovation et définir son projet professionnel

Contact

Ian-In VONG
Coordinatrice pédagogique
ianin.vong1@univ-paris13.fr

Quatre principes pédagogiques

- Une conception pédagogique reposant sur une formation multimodale (encore appelée « **blended learning** », de caractère hybride donnant une large place à la dématérialisation des enseignements et activités d'apprentissage (**e-learning**), avec des plages de présentiel équilibrant l'ensemble.
- La participation active des étudiants à quatre séminaires en présentiel, et à des cours en ligne et des visioconférences internationales.
- Des régulations constantes à la fois entre les enseignants et les étudiants, mais également des étudiants entre eux avec une supervision pédagogique par les tuteurs et l'accès à des blogs et salons de discussion
- L'individualisation du parcours de formation sera organisée

COMPÉTENCE 1: Comprendre et analyser la place de la recherche et de l'innovation en soin 4 UE obligatoires 20ECTS

- UE1: le soin: concept et épistémologie
- UE2: histoire des sciences – le soin comme objet de recherche et d'innovation
- UE3: lecture du soin selon une approche clinique, de santé publique et de sciences humaines et sociales
- UE4: recherche, innovation et méthodologie interdisciplinaire

COMPÉTENCE 2: Choisir un type de recherche en soin ou un type d'innovation selon la problématique et la question de recherche ou l'idée d'innovation 4 UE obligatoires 20ECTS

- UE5: champs des possibles en matière de recherche et d'innovation
- UE6: phénomène, recension des écrits, des pratiques et problématique, question de recherche ou objectif de l'innovation
- UE7: programme de recherche mixte (qualitative et quantitative) au service d'une question de recherche (1)
- UE8: programme de recherche mixte (qualitative et quantitative) au service d'une question de recherche. (2)

COMPÉTENCE 4: Soutenir la dynamique d'équipe, promouvoir, valoriser une recherche une innovation et définir son projet professionnel 2UE À choisir dans la liste 10ects

- UE11: innovation et technologie
- UE12: trouver des financements
- UE13: la pensée et le raisonnement clinique
- UE14: recherche infirmière et paramédicale
- UE15: statistique avancée
- UE16: idée, présentation et recherche
- UE17: communications orales, écrites et affichées
- UE18: recherche participative, recherche communautaire
- UE19: protection des idées
- UE20: la pensée infirmière

COMPÉTENCE 3: Rédiger, tester et mettre en œuvre un projet (protocole de recherche et projet d'innovation) 2UE obligatoires 10ECTS

- UE9: rédaction d'un protocole de recherche (cours théoriques) ou d'innovation en soin
- UE10: rédaction d'un protocole de recherche ou d'innovation en soin (en pratique en place du mémoire)

